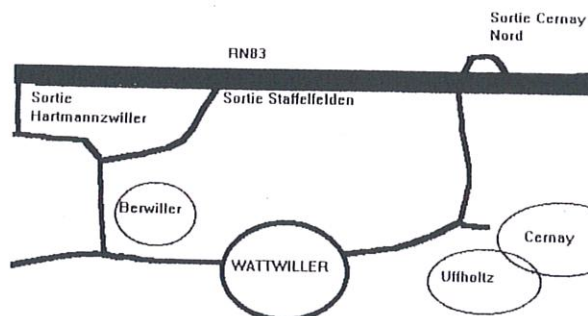


L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE
WATTWILLER ORGANISE SON
TRADITIONNEL MARCHÉ AUX PUCES
DANS LES RUES PRINCIPALES
DE LEUR VILLAGE.

RENDEZ VOUS LE DIMANCHE
27 AOUT 2017 à 7h00



- Prix de la place pour les particuliers : 10 €
- Prix de la place pour les commerçants : 30 €
- Toute réservation **non accompagnée du règlement** ne sera pas pris en considération.
- Restauration assurée exclusivement par les organisateurs. (Café, sandwichs, repas chaud, boissons...)

CODE DE BONNE CONDUITE:

1. **DIMENSION DES STANDS**

Chaque participant n'occupera pas plus de 5 mètres linéaires

2. **HORAIRES D'OUVERTURE**

Les transactions ne débuteront pas avant 7 heures du matin et votre n° d'emplacement vous sera attribué le jour même.

3. **PARTICIPATION DES PARTICULIERS**

Les particuliers ne peuvent *participer qu'à titre exceptionnel* aux marchés aux puces sinon ils se livrent en fait à de véritables actes de commerce. Afin de vous sensibiliser à cette restriction, vous êtes invités par les organisateurs **à compléter attentivement et signer** une attestation sur l'honneur (au verso) certifiant:

- que vous n'êtes pas commerçant
- que vous ne vendez que des objets personnels et usagés
- que vous participez à ce type de manifestation qu'à titre exceptionnel.

Votre attention sera appelée par le même document sur le fait que toute fausse déclaration sera susceptible d'entraîner des poursuites à votre encontre.

RENSEIGNEMENTS-INSCRIPTION :

Monique GUTSCHENRITTER 07.71.73.72.14 ou 03.89.39.77.13

ATTESTATION

Je soussigné(e)² : Monsieur – Madame – Mademoiselle -

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone: N° de portable :

Nature de la pièce d'identité² : carte d'identité – permis de séjour – permis de conduire – passeport -

Numéro de la pièce d'identité :

L'autorité qui l'a délivrée :

Immatriculation du véhicule utilisé :

Type: Voiture Camionnette

Exposant du marché aux puces se déroulant le 27 AOUT 2017 à WATTWILLER

Nature du stand :

Déclare sur l'honneur:

ne pas être commerçant(e)

ne vendre que des objets personnels et usagés

ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à le **Signature:**

² : rayé la mention inutile

Extrait du code pénal :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R633-1 à R633-5, R635-3 à R635-7 du nouveau code pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivant du code local des professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du code du travail.

Attestation à retourner, **dûment remplie et signée afin de valider votre inscription**, à :
Monique GUTSCHENRITTER – 25 rue de la 1ère Armée – 68700 WATTWILLER -